Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

DANS CE CADRE

Académie : Session :

Examen : Série :

Spécialité/option : Repère de l'épreuve :

Epreuve/sous épreuve :

NOM :

(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : N° du candidat

Né(e) le : (le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Brevet Professionnel BOUCHER

Epreuve : E.4 GESTION

Sous épreuve : U42 – Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

Durée : 1h00

Coefficient : 1

Session 2013

Le sujet se compose de 12 pages, numérotées de 1/12 à 12/12. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Vous écrirez directement vos réponses aux emplacements prévus. Vous devez rendre la totalité du document à la fin de l'épreuve, sans détacher les pages.

	Référentiel	Barème
Première partie : les conditions d'accès à la profession commerciale	S42.1	8 points
Deuxième partie : les documents administratifs	S42.2	6 points
Troisième partie : les organisations représentatives des salariés et employeurs	S42.5	6 points
Total		/ 20 points

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

Vous travaillez pour la boucherie artisanale SARL « Tendre est la côte » à Limoges 13 rue de la Boucherie, en qualité d'apprenti, afin de préparer un brevet professionnel boucher.
Cette entreprise a pour habitude de laisser un peu de responsabilités à ses jeunes salariés et de leur confier des tâches en autonomie.

Votre employeur, le gérant de la SARL, Mr DUPLANT vous confie plusieurs dossiers à traiter.

Première partie : les conditions d'accès à la profession commerciale

M. DUPLANT souhaite que vous fassiez pour lui l'analyse d'articles qu'il a remarqués dans des revues professionnelles. Il veut sans doute aussi contrôler un peu vos connaissances concernant les entreprises artisanales.

A partir des documents 1 et 2 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1. **Préciser les caractéristiques (activités, taille,…) qui permettent de définir l'entreprise artisanale :**

- .....

  .....

- .....

  .....

- .....

  .....

- .....

  .....

2. **La boucherie appartient aux professions réglementées, dont l'exercice pour son propre compte nécessite une qualification professionnelle. Préciser quelles conditions de qualification sont requises.**

- .....

  .....

ou

- .....

  .....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

3. **Relever dans l'article (document 1) deux arguments qui font dire à son auteur que le nouveau statut d'auto-entrepreneur est dangereux pour les entreprises artisanales déjà existantes.**

- .....

  .....

  .....

- .....

  .....

  .....

4. **Expliquer de quelle manière ce nouveau statut peut constituer une forme de « concurrence déloyale » pour les artisans.**

.....

.....

.....

.....

.....

5. **Relever dans le document 1 les montants de chiffre d'affaires au-dessous desquels les prélèvements sociaux et fiscaux sont forfaitaires ainsi que les pourcentages correspondants à ces prélèvements.**

- .....

  .....

  .....

- .....

  .....

  .....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

6. **Lire le document 2 et préciser quelle situation, autre que le mariage, permet de bénéficier du statut de conjoint collaborateur et laquelle ne le permet pas encore.**

- .....

  .....

  .....

- .....

  .....

  .....

7. **Expliquer quel intérêt il y a à adopter le statut de conjoint collaborateur.**

.....

.....

.....

.....

.....

8. **Citer au moins un autre des deux statuts que le conjoint de l'artisan peut adopter quand il participe à l'activité de la boucherie.**

.....

.....

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

Deuxième partie : les documents administratifs

Votre entreprise est contactée pour fournir la viande à l'occasion d'un repas et doit établir un devis pour cette prestation. Mr DUPLANT vous demande de consulter le **document 3** pour connaître les conditions de validité d'un devis. Il veut ensuite que vous complétiez le bon de commande **(annexe 1)** à adresser à votre fournisseur pour réaliser cette prestation.

A l'aide de vos connaissances et du document n°3, répondre aux questions suivantes.

9. Donner la nature juridique du devis.

.....

.....

.....

.....

10. Préciser quelle obligation en découle pour le professionnel.

.....

.....

.....

.....

11. Préciser la nature juridique du devis lorsque le client l'accepte en le signant.

.....

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

12. **Énoncer l'obligation qui en découle pour le client.**

.....

.....

.....

.....

13. **Après lecture du document 3, donner un conseil pour rédiger un devis afin d'éviter de s'exposer aux contestations des clients.**

.....

.....

.....

.....

14. **Compléter le bon de commande, ci-dessous (annexe 1) N° 238 en date du 28/09/2010 à adresser à votre fournisseur habituel Appro'viand. SAS 30 route de Nexon 87000 Limoges.**

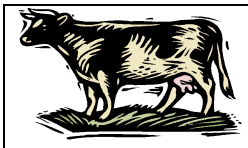
Vous devez commander les articles suivants :

- 15 kg de tournedos à 11,00 €/kg HT (ref. .N-7089)
- 18 kg de rond de gîte à rosbeef à 8,83 €/kg HT (ref. N-7423)
- 8 kg d'onglet à 12,30 €/kg HT (ref. N-7312)

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

Annexe 1



SARL "Tendre est la côte"
13 rue de la Boucherie
87000 LIMOGES

RCS B Limoges 450 876 213 00043
Tél : 05.55.65 26.33
Fax : 05.55.65.28.18

Délai de livraison : sous 24 heures

Mode d'expédition : par route

Mode de paiement : par chèque

.....

.....

.....

Commande

N° : .....

Le : .....

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

Troisième partie: les organisations représentatives des salariés et employeurs

A partir du document 4 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

15. Citer quatre syndicats représentatifs des salariés en France. Donner la signification des sigles.

- .....

  .....

- .....

  .....

- .....

  .....

- .....

  .....

16. Quel est le rôle d'un syndicat de salariés ?

.....

.....

.....

.....

.....

17. Citer une autre catégorie de syndicats.

.....

.....

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

18. **Comment le droit du travail nomme-t-il le représentant d'un syndicat au sein des entreprises de plus de 50 salariés ? Préciser son rôle.**

.....

.....

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

Document 1

L'auto- entrepreneur

Alors, l'auto- entrepreneur, qu'est-ce que c'est, ***vraiment ?***

Sans vouloir trop rentrer dans les détails, disons que plusieurs mesures de la loi de modernisation de l'économie d'août dernier ont contribué à créer ce régime de l'auto- entrepreneur :

1*/ d'une part, il a été créé un nouveau forfait social et fiscal pour les micro- entreprises (c'est-à-dire les entreprises individuelles faisant moins de 80000€ de chiffre d'affaires – activités de vente – ou 32000€ - activités de service -, non soumises à TVA, taxées sur le chiffre d'affaires réalisé - et non sur le bénéfice – et sont fixées à 13% pour les activités de vente, 23% pour les activités de services. Il n'y a pas de cotisations minimales : vous vendez pour 1000€ de plats cuisinés dans l'année, vous payez 130€ d'impôts et charges, c'est tout. Toute activité, aussi minime soit-elle, peut être lancée.*

2*/ d'autre part, la loi a dispensé d'immatriculation au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés les personnes qui s'installent sous cette forme : ce sont les fameux auto-entrepreneurs !*

Par une simple déclaration papier ou quelques clics sur Internet, ils reçoivent un n°Siret !

Ce régime est dangereux sur le principe car il déroge au droit commun. Il introduit, non pas une simplification mais une déréglementation qui n'est utile ni aux entreprises existantes (confrontées à des distorsions de concurrence), ni au tissu économique (qui a besoin d'entreprises structurées capables de créer des richesses, de l'emploi, de l'innovation), ni aux auto- entrepreneurs eux-mêmes (qui ont besoin d'être a minima informés, conseillés et représentés).

Aujourd'hui, on supprime l'obligation d'immatriculation pour certaines catégories d'entreprises. Demain, pourquoi ne pas supprimer les obligations de qualification ou déréglementer totalement l'ouverture des commerces. Tout système a besoin d'un minimum de règles communes pour bien fonctionner, la crise économique actuelle est là pour nous le rappeler.

Ce régime est donc dangereux pour les entreprises existantes par la concurrence déloyale qu'il implique. En effet, les auto- entrepreneurs qui disposent déjà d'un revenu par ailleurs (salariés ou retraités) et/ou ceux qui n'appréhendent pas la notion de prix de revient, risquent de casser les prix et de grignoter les marchés des « vraies » entreprises.

Enfin la faiblesse des cotisations versées comparativement aux droits sociaux correspondants (pensez que, avec un seul euro de chiffre d'affaires dans l'année, un auto- entrepreneur pourra valider un trimestre de retraite !) risque d'avoir un impact non négligeable sur l'équilibre du régime social des indépendants.

Christian Le Lann

La boucherie française, avril 2009, page 12

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN - CNDP

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

Document 2

QUALIFEMMES : un réseau au service des conjointes d'artisans.

Le réseau QUALIFEMMES a été créé pour diffuser les informations spécifiques concernant les droits des conjoints dans l'entreprise artisanale, le choix du statut a été une longue bataille couronnée de succès : tous les conjoints doivent maintenant être dotés d'un statut et donc de droits à la retraite.

Le conjoint est prévu au sens large puisque même le conjoint bénéficiant d'un PACS peut choisir le statut de conjoint collaborateur, depuis le 04 août 2008.

On attend l'extension du statut de collaborateur au conjoint en concubinage d'ici un an.

La Boucherie Française, janvier 2009, page 12

Document 3

Le devis : un document à ne pas négliger !

Dans la mesure où le professionnel s'engage sur le prix, il doit être très attentif à la rédaction et au contenu du devis. Un devis bien détaillé permettra au professionnel de mieux défendre ses intérêts face à une réclamation du client. A l'inverse, un devis trop vague pourra être utilisé contre le traiteur par un client de mauvaise foi. Il est ainsi déjà arrivé à plusieurs reprises qu'un client refuse de payer un élément de la prestation (ex. : coût du service) sous prétexte que le devis, mal rédigé, était censé l'inclure.

Les mentions qui doivent figurer sur le devis sont les suivantes : date du devis, coordonnées de l'entreprise et du client, date précise (jour et heure) et lieu d'exécution de la prestation, nombre de convives, description détaillée des menus (dénomination des plats, prix unitaire HT, nombre…), coût du personnel de service, de la location de matériel s'il y a lieu, ainsi que toutes les conditions particulières négociées avec le client (ex. : menus enfants, droit de bouchon…).

Tant qu'il n'est pas signé par le client, le devis a la valeur juridique d'une offre présentée par le professionnel. En revanche, dès qu'il est signé par le client, il devient un véritable contrat qui lie les deux parties.

***A noter :** le bon de commande correspond à la démarche inverse du devis : ici, l'initiative est en effet prise par le client qui passe commande de produits ou d'une prestation à l'entreprise. Dès que le client l'a signé et remis à l'entreprise, il est engagé vis-à-vis du professionnel.*

Charcuterie et Gastronomie, avril 2009, page 32

Base Nationale de sujets d'examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

Document 4

Extrait de dépêche AFP du 15 novembre 2009

A la une : SNCF, 6ème grève nationale lundi à l'appel de quatre syndicats

Quatre des huit fédérations de cheminots (CGT, Sud rail, FO, Fgaac) ont annoncé mardi le dépôt d'un préavis de grève nationale reconductible à partir de lundi soir, après l'échec des réunions de concertation initiées depuis jeudi dernier par la direction de la SNCF.

Ce conflit contre la « privatisation rampante » de l'entreprise ferroviaire est le sixième depuis le début de l'année…

Dans leur préavis, la CGT, FO et Sud rail ont posé quinze revendications, dont la revalorisation des salaires et pensions et l'embauche de mille cheminots supplémentaires. Ils demandent l'arrêt de la précarité et réitèrent leur refus de la notation au mérite…

La CFTC et CFDT ont refusé de se joindre à des syndicats qui ont dénoncé « l'accord d'intéressement » à la SNCF, rappellent-elles…

La perspective des élections professionnelles, en mars, attisent souvent les ardeurs revendicatives, ont rappelé certains.

La direction de la SNCF a indiqué qu'elle informera les usagers à partir de jeudi et communiquera son « plan transport » vendredi.

AFP

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.